



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 18 juin 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h30** ; sont présents tous les membres en exercice.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - un écran de projection portable pour 165 € HT ;
 - la mise aux normes électriques de l'église de Wez par la société TEDELEC pour 300 € HT ;
 - l'achat de tables pour le foyer rural pour 4 970,65 € HT.
- M. le Maire souhaite rajouter un point 6 (décision modificative pour le permis d'aménager du lotissement Bois Branscourt 2) à l'ordre du jour. L'ensemble du Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Ordre du jour :

1) Avis d'enquête publique pour l'EARL de la Grevelette (Prosnes) :

Une enquête publique est ouverte à compter du mercredi 5 juin et jusqu'au vendredi 5 juillet 2019. Elle concerne une demande formulée par l'EARL de la Grevelette située à Prosnes pour augmenter le volume de l'activité existante d'élevage de volailles de 30 000 à 76 000 emplacements. Une partie du territoire de la commune étant située à moins de 3 km du site en question, il est demandé au Conseil municipal de formuler un avis.

Après délibération et à l'unanimité moins une voix (celle de M. Frédéric HERVOIS), le Conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable pour 2 raisons :

1. il n'existe pas de justificatifs étayés concernant l'impact sur les eaux souterraines et superficielles dans le dossier ;
2. les conditions d'élevage industriel intensif dans une promiscuité extrême (environ 23 poulets par m² soit moins d'une feuille A4 d'espace par animal) sont épouvantables et cruelles.

2) Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire du prochain mandat (2020-2026) :

Il est proposé d'ajouter 3 sièges au sein du Conseil Communautaire pour le prochain mandat (2020-2026). On passerait alors de 205 à 208 sièges en ajoutant un siège pour les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-Lès-Reims.

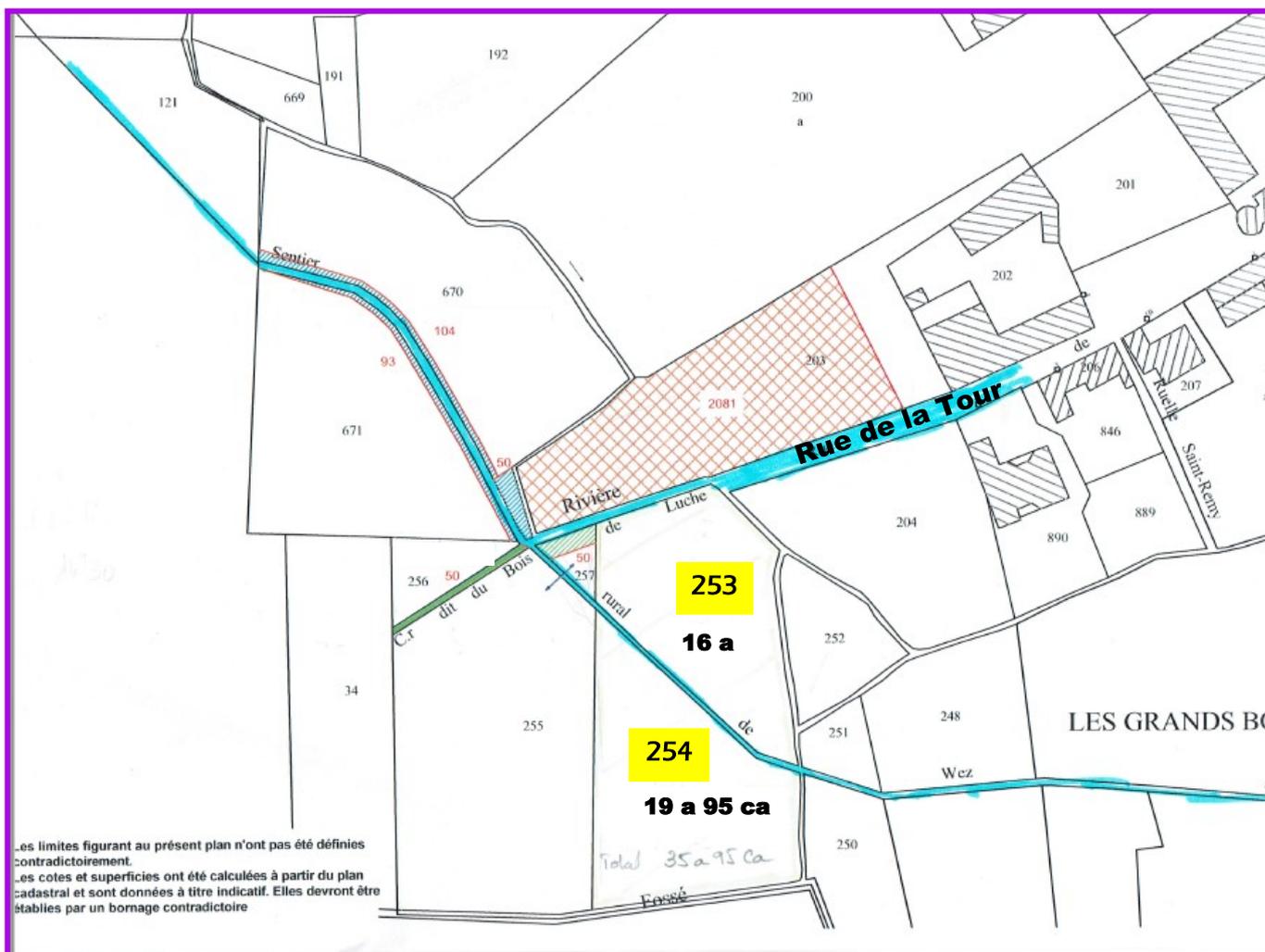
Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

3) Achat de parcelles :

Vu l'exposé fait par M. le Maire pour l'acquisition des parcelles cadastrées C253 pour une surface de 1 600m² et C254 pour une surface de 1 995m² soit une surface totale de 3 595m² (voir le plan ci-dessous), appartenant à l'indivision PAUporté, au prix d'1,5€/m², le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire ou l'un(e) des adjoint(e)s en cas d'absence, à signer tous documents pour l'acquisition de ces deux parcelles auprès de l'office notarial de Verzy.

Le prix de cette acquisition est de 5 392,50 € auquel seront ajoutés les frais notariés.

Cette dépense sera budgétée au budget principal 2020.



Plan du cadastre avec les parcelles C253 et C254 d'une surface totale de 35 a 95 ca

4) Rue de l'Église (délibération d'intention) :

M. le Maire propose d'ajouter au programme de réfection des voiries (compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims) la rue de l'Église (quartier de Wez) pour les prochaines années.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents.

5) 2^{ème} partie du clocher de l'église de Wez :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que l'État, la Région et le Département ont répondu favorablement aux demandes de subvention pour la réfection du clocher de l'église de Wez soit au total 60% de la dépense hors taxes.

La souscription lancée auprès des particuliers et des entreprises est un succès. A ce jour, il y a eu 73 dons pour un montant de 11 600 €.

M. le Maire propose que l'on envisage de restaurer le 2^{ème} partie du toit pour pouvoir l'inscrire au prochain budget. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la poursuite des travaux et charge M. Jean-Michel SPANAGEL d'établir un cahier des charges et de consulter au minimum trois entreprises.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de solliciter des aides ou subventions auprès des différents organismes comme pour la 1^{ère} partie.

6) Décision modificative pour le permis d'aménager du lotissement Bois Branscourt 2:

Après l'exposé de M. le Maire sur les modifications à apporter sur le permis d'aménager du lotissement du Bois Branscourt Phase 2, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'y apporter les modifications suivantes :

- les termes de l'article 11.7 du règlement du lotissement concernant l'aménagement des clôtures seront supprimés et remplacés par l'article 11.8 « Clôtures » de la zone UA du PLU de Val-de-Vesle.
- La rubrique 4.2 du cerfa N° 13409*05 du permis d'aménager initial ; à savoir « Nombre maximum de lots projetés : 36 » au lieu de « 26 » à l'origine.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour le permis d'aménager modificatif.

7) Points travaux :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait le point sur les travaux en cours :

- les travaux du clocher de l'église de Wez seront terminés fin juin.
- Les travaux du mausolée se termineront mi-juillet.
- La société CTP réalisera des travaux d'entretien, le long des routes départementales qui traversent le village, courant juillet.
- La rue Claude Lopvet ainsi que le carrefour de cette rue avec la rue de Reims seront refaits complètement (prise en charge par la Communauté Urbaine du Grand Reims et le Département). Les travaux commenceront le 1^{er} juillet et se termineront fin août.
- Les autres travaux votés lors des précédents Conseils municipaux (enceinte du Parc de la Mairie, salle du parc etc.) commenceront en septembre.

8) Questions diverses :

1) M. le Maire, fait le point sur les bons de Noël :

- 95,6 % des bons ont été utilisés sur les 430 distribués :
 - 302 ont été utilisés à la boulangerie « Au fournil de Cyril »
 - 109 ont été utilisés au café-restaurant « Le cœur des bulles ».

2) M. le Maire informe le Conseil que :

- ♦ des épandages de boues (par arrêté préfectoral) de la station d'épuration de Reims auront lieu cet été sur la commune. Cela concerne une exploitation (EARL LAPIE-LONGE) et 2 parcelles (situées aux lieux-dits la Rancienne et le Chemin des Pierres) pour un total de 8,72 hectares.
- ♦ RTE, service d'Électricité de France, effectuera des travaux d'entretien végétation du 1^{er} mai au 31 décembre 2019. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise PAREAU (tel : 01.64.00.14.71).
- ♦ Une enquête publique relative au projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est se déroulera du 3 juin au 4 juillet 2019.
- ♦ La projection d'un film consacré à la laïcité, suivi d'un débat animé par la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), aura lieu vendredi 28 juin à 20h à la médiathèque.
- ♦ Un courrier des services de la préfecture lui a été envoyé (voir ci-dessous).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

**Direction départementale
des territoires**

Service environnement, eau, préservation des ressources
Cellule nature et paysage

Châlons-en-Champagne, le 6 juin 2019

Nos réf. : NAT19-06-12
Affaire suivie par : Mme Diane DEMOLLIÈRE
diane.demolliere@marne.gouv.fr
Tél. 03 26 70 82 01 - Fax : 03 26 70 82 97
Courriel : ddt-publicite@marne.gouv.fr

REÇU LE
14 JUIN 2019
Val de Vesle

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'un agent de mon service a été amené à constater, lors d'opérations de contrôle en date des 13 et 20 mai 2019, menées en application des articles L.581-27 et L.581-30 du Code de l'environnement (CE), la présence de plusieurs dispositifs publicitaires en infraction implantés en et hors agglomération sur le territoire de votre commune.

En tant qu'autorité investie du pouvoir de police, j'ai adressé une lettre d'avertissement préalable aux contrevenants leur demandant de prendre, sous un délai de 15 jours, toutes les mesures nécessaires à la suppression des dispositifs constatés (panneau et support/fixations) et à la remise en état des lieux. Dans le cas où les dispositifs seraient maintenus en l'état, les contrevenants s'exposent aux procédures et sanctions prévues par les articles L581-26 et suivants du Code de l'environnement.

À toutes fins utiles, je vous précise que ces opérations portent principalement sur les catégories de dispositifs qualifiés de pré-enseignes et publicités pour lesquelles la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont fixé au 13 juillet 2015 la date limite de mise en conformité des dispositifs existants au regard des nouvelles dispositions réglementaires. J'attire votre attention sur une échéance plus récente relative à la mise en conformité des enseignes qui devait être effectuée avant le 1^{er} juillet 2018.

À cet effet, vous trouverez ci-joint une plaquette d'information et de synthèse des principales dispositions réglementaires, éditée par le réseau publicité de la DREAL Grand Est. Madame Diane DEMOLLIÈRE se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les dispositifs relevés en infraction et pour vous informer de l'évolution des dispositions réglementaires fixées par le Code de l'environnement portant sur la publicité extérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la cellule Nature et Paysage


Jean-François RICOU

- 3) M. Frédéric HERVOIS demande si l'antenne Orange est enfin opérationnelle.
⇒ M. Jean-Michel SPANAGEL lui répond qu'elle est en service depuis quelques jours.
- 4) Mme Dorothee SACY informe les membres du Conseil que la mise en place des totems informatifs est très appréciée.
- 5) M. le Maire a eu d'excellents retours sur le marché rural et tient à remercier Mme Isabelle PERRIN pour son organisation.
- 6) Mme Dorothee SACY présente le compte-rendu de la dernière commission « Culture, Animation et Environnement » :

Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 11 juin 2019 à 19h30

Membres présents: Micheline BELLOUIN, Stéphanie BOYER, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothee SACY.

Membre excusé: Claire RAMOS.

1. Demande de subvention

Les membres présents examinent la demande de subvention de la chorale "La Cigale" et décident de proposer une subvention de 200 euros lors du prochain conseil municipal.

Mme Isabelle PERRIN souhaite qu'il soit précisé que, compte tenu du rayonnement de la chorale, une demande de subvention puisse être faite dans d'autres communes bénéficiant de leurs prestations.

2. Fête de la Musique

Mme Stéphanie BOYER fait le point sur ses contacts musicaux : les différents groupes qui auraient pu intervenir ont décliné. Il y aura donc une sono, un karaoké et les musiciens locaux. Le vendredi étant le jour des pizzas au "Fournil de Cyril", les personnes présentes pourront commander et consommer dans le parc.

Mme Stéphanie BOYER réfléchit actuellement à une restauration complémentaire.

La buvette sera assurée comme chaque année par le Comité des Fêtes.

Mme Dorothee SACY se charge de faire la feuille de besoins matériels, il sera demandé que les tables soient déployées l'après-midi.

3. Illuminations de Noël

Mr Antoine RENAUD a répertorié 4 prises installées sur les poteaux au quartier de Courmelois. Mr Denis MOREAU n'ayant pas encore listé les prises des quartiers de Wez et Thuisy ni le nombre d'illuminations déjà acquises par la commune (et encore en état de fonctionnement) provoquera une réunion de commission avant le 6 juillet, lorsqu'il sera prêt.

4. C.M.E.J.

Les membres présents préparent le nettoyage des rues prévu ce samedi 15 Juin 2019 avec les membres du CMEJ. Il sera donné rendez-vous aux Jeunes aux arrêts d'autocars des quartiers de Thuisy et Wez à 10 heures et ils seront repris au Parc des Grands Bois à 12 heures après une collation collective. Mme Micheline BELLOUIN se charge d'organiser un petit goûter. Les rues principales ayant été nettoyées récemment par la balayeuse, les groupes s'orienteront vers les rues plus excentrées et les abords du village. M. Denis MOREAU propose de ramasser les sacs de déchets avec le camion de la Commune.

Mme Dorothee SACY établira la feuille de demande de matériel pour les gants, les sacs poubelles et les pinces à déchets.

Mme Dorothee SACY souhaite que des réunions de commissions aient lieu avant les vacances, malgré les plannings très chargés de juin.

Les commissions "Sports et Loisirs" et "Aménagement et Environnement " se réuniront samedi 22 Juin de 11h à 12h.

La commission "Sports et Loisirs" se retrouvera au terrain à bosses afin d'avancer sur ce projet et la commission "Aménagement et Environnement " à la mairie pour travailler sur la piste de prévention routière, la boîte à livres et le report de la visite du Palais de l'Elysée.

5. Marché rural

M. Antoine RENAUD remercie Mme Isabelle PERRIN pour l'organisation du marché rural, très réussi et qui attire de plus en plus de personnes de l'extérieur. Mme Isabelle PERRIN remercie les personnes qui ont aidé. Elle confirme que les producteurs étaient heureux de leurs ventes, mais que la matinée a été plus compliquée pour les artisans, en raison des fortes bourrasques de vent. Les animateurs du Tri Truck étaient ravis du succès rencontré. Le Tri Truck sera à nouveau présent lors du prochain marché rural.

M. Fabrice HUART propose que les commerçants fassent part au préalable de leurs besoins en tables et bancs et qu'un plan soit établi afin que la distribution du matériel puisse se faire aisément.

La réunion s'achève à 20h45.

La séance de Conseil municipal est levée à 21h15